

Prise de position de la CCA sur la révision de la LStup

Le 30 novembre prochain, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur une **révision de la Loi fédérale sur les stupéfiants**. La Commission cantonale addictions, composée de magistrats, de hauts fonctionnaires cantonaux, de médecins et d'autres professionnels du domaine socio-sanitaire s'occupant des personnes souffrant d'addictions **recommande à l'unanimité de voter oui** à cette révision partielle de la loi.

La révision de la loi vise essentiellement à ancrer dans la loi la politique dite « *des quatre piliers* ». Celle-ci consiste à aborder le phénomène des addictions en accordant une **place équilibrée à la prévention, à la thérapie, à la réduction des risques et à la répression**. Elle correspond à la politique suivie avec succès en Suisse et dans le canton de Neuchâtel.

Depuis plusieurs années, la **politique des quatre piliers a fait ses preuves**, comme l'ont montré les nombreuses études scientifiques qui en ont mesuré l'impact. D'autres pays et des organisations internationales aussi influentes que l'Organisation mondiale de la santé se sont d'ailleurs ralliés à cette approche globale et pragmatique des addictions.

Cette politique **a permis de réduire considérablement les conséquences négatives de la consommation de drogues** pour les personnes toxicomanes, pour leur entourage et pour l'ensemble de la société (réduction des délits liés à la drogue, réduction des coûts de l'addiction, réduction des risques sanitaires tels que la transmission de l'hépatite ou du sida, disparition des scènes ouvertes de la drogue). La place faite aux stratégies pragmatiques de prévention et de thérapie aide les personnes touchées à s'en sortir et leur redonne une dignité. La mise en œuvre de la politique est assurée par chaque canton qui peut ainsi tenir compte des réalités locales et adapter au mieux les actions aux besoins avérés.

La réforme de la Loi fédérale sur les stupéfiants n'est **ni laxiste ni incitative à la consommation de drogues**. Elle se fonde simplement sur des preuves de résultats positifs tangibles, sans diabolisation ni angélisme. Refuser cette réforme ferait reculer la politique suisse des addictions de vingt ans et provoquerait inmanquablement une hausse des coûts humains et sociaux liés aux addictions. C'est pourquoi la Commission cantonale addictions a jugé important de soutenir publiquement la révision et de recommander au peuple neuchâtelois de l'approuver dans les urnes le 30 novembre prochain.

Neuchâtel, le 25 septembre 2008